

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DU BEAUSSET
SÉANCE DU 29 MARS 2018
N°2018.03.29.02**

L'an deux mille dix-huit, le vingt-neuf mars à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la ville du Beausset dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, à l'hôtel de ville, sous la présidence de Monsieur Georges FERRERO, Maire du Beausset.

Nombre de conseillers en exercice : 29

Étaient présents : Georges FERRERO, Sybille REY, Patrick ESPINET, Laurence BOUSAHLA, Philippe Marco, Nathalie MUNOZ, Franky LAPIERRE, Fanny FAUCY, Pierre CABATOUS, Monique ALBEROLA, Jeanine TORRIELLI, François PARRIAUX, Gérard CALUSSI, Monique MATHIEU, Olivier LE MAÎTRE, Philippe CHAREYRE, Rachida AMAR, Rémy BENESSIA, Édouard FRIEDLER, Pierre ROSSANO, Clivy RIDÉ-VALADY, Yolande BONNAURE, Matthieu DELLWING.

Étaient représentés : Éric BONNY par Franky LAPIERRE, Irène GIORDAN par Laurence BOUSAHLA, Frédéric MARQUAND par Philippe MARCO, Christian DES par Clivy RIDÉ-VALADY, Maryvonne SANTUCCI par Georges FERRERO, Colette LOPEZ par Gérard CALUSSI.

2. DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2018 – REGIE DES EAUX

Madame Nathalie MUNOZ, rapporteur, expose au conseil municipal que l'article L.2312-1 du Code Général des collectivités territoriales dispose que « *dans les communes de 3 500 habitants et plus, le maire présente au conseil municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ce rapport donne lieu à un débat au conseil municipal, dans les conditions fixées par le règlement intérieur. Il est pris acte de la tenue du débat par une délibération spécifique* ».

Madame MUNOZ explique que la commune a fixé ses orientations pour 2018 de manière à ne prévoir :

- Aucune augmentation du tarif du mètre cube d'eau.
- Maintenir et maîtriser nos dépenses d'exploitation
- Poursuivre notre programme d'extension ou de réfection des canalisations d'eau pour toujours améliorer notre rendement.

Ainsi en section d'exploitation, il est prévu l'achat d'un volume de 750 000 m³ d'eau à la société du canal de Provence. Cette principale charge représente 84 % des charges d'exploitation et cette seule dépense représente près de 61 % des dépenses réelles d'exploitation.

S'agissant du personnel, là encore, il ne sera intégré que les coûts liés à la réforme statutaire des fonctionnaires territoriaux et à l'évolution de carrière des agents. La masse salariale représente 23 % des dépenses d'exploitation. L'effectif est de 9 agents dont 7 techniques et 2 administratifs.

Il convient également de prévoir le reversement à l'Agence de l'Eau, de la redevance pollution dont le tarif est fixé à 0.29 € le mètre cube.

L'équilibre sera assuré par le produit de la facturation des consommations aux abonnés sans augmentation du tarif du mètre cube cette année encore. Ce poste constitue 100 % des recettes d'exploitation.

Il est prévu de poursuivre les travaux d'extension et de réfection des canalisations, équiper en matériel le service, et de réaliser des travaux sur les bassins, pour une estimation globale de 490 000 €.

Le financement sera assuré par une subvention, l'autofinancement et l'emprunt est estimé à 270 000 €.

Le ratio de capacité de désendettement est de 5 années.

Le Conseil Municipal, délibérant après avoir ouï l'exposé :

Vu les articles L 2121-29 et L 2312-1 du Code général des collectivités territoriales,
Vu le rapport d'orientations budgétaires de la Régie des eaux annexé à la convocation à la présente séance,

- Prend acte de la tenue du débat sur les orientations budgétaires de la Régie des eaux pour l'exercice 2018 sur la base du rapport d'orientations budgétaires annexé à la présente.

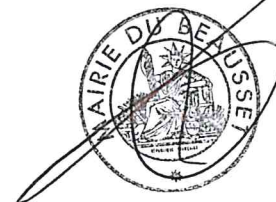
VOTES : adopté par : Georges FERRERO, Sybille REY, Patrick ESPINET, Laurence BOUSAHLA, Philippe Marco, Nathalie MUNOZ, Franky LAPIERRE, Fanny FAUCY, Pierre CABATOUS, Monique ALBEROLA, Jeanine TORRIELLI, François PARRIAUX, Gérard CALUSSI, Monique MATHIEU, Olivier LE MAÎTRE, Philippe CHAREYRE, Rachida AMAR, Rémy BENESSIA, Yolande BONNAURE, Matthieu DELLWING.

Abstention. : Clivy RIDÉ-VALADY.

Contre : Édouard FRIEDLER, Pierre ROSSANO.

Fait et délibéré au Beausset les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
Georges FERRERO



ANNEXE II

RAPPORT ORIENTATION BUDGETAIRE 2018 BUDGET ANNEXE REGIE DES EAUX

Comme le budget principal, nos orientations budgétaires sont basées sur l'analyse rétrospective de 2015 à 2017. Dans l'attente de la présentation du compte administratif 2017, nous avons estimé les résultats 2017.

A – ANALYSE RETROSPECTIVE 2015 A 2017 :

1- Section d'exploitation :

DEPENSES D' EXPLOITATION						
CH	LIBELLE	CA 2015	CA 2016	CA 2017	ECART 2017/2016 (en %)	OBSERVATIONS
O11	CHARGES DE GESTION COURANTES	768 186	799 851	785 163	-1.84	Principale dépense : achat eau au Canal de Provence
O12	FRAIS DE PERSONNEL	290 255	306 530	290 007	-5.39	Effectif : 7 fonctionnaires - 1 contrat - 1 contrat aidé.
O14	ATTENUAT PRODUIT :REDEV AG EAU	177 154	189 845	178 000	-6.24	Redevance pollution
65	AUTRES CHARGES GEST COUR.	6 859	4 255	3 473	-18.38	
66	CHARGES FINANCIERES	6 121	6 135	9 222	50.33	
	CHARGES REELLES EXPLOITATION	1 248 574	1 306 615	1 265 866	-3.12	
O42	DOTATION AUX AMORTISSEMENTS	104 339	98 185	107 929	9.92	
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	2 861	6 258	358	-94.28	couvert créances irrécouvrables
68	PROVISIONS	10 000	5 000	5 000	0.00	
	TOTAL DEPENSES	1 365 774	1 416 058	1 379 153	-2.61	
RECETTES EXPLOITATION						
ART.	LIBELLE	CA 2015	CA 2016	CA 2017	ECART 2017/2016 (en %)	OBSERVATIONS
70	VENTE ET TRAVAUX	1 292 471	1 321 289	1 322 796	0.11	Vente eau - prestations et raccordements - redevance pollution
O13	ATTENUATION DE CHARGES	13 223	27 482	15 516	-43.54	Participation au contrat aidé -
75	POURDITS DIVERS DE GESTION	1 346	1 374	1 370	-0.32	participation de l'agence de l'eau pour la facturation de la redevance pollution
	RECETTES REELLES EXPLOITATION	1 307 040	1 350 145	1 339 682	-0.77	
O42	AMORTISSEMENT DES SUBVENTIONS	81 985	81 985	83 218	1.50	
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	2 901	3 484	655	-81.20	amortissement de subv. Reçues
78	REPRISE SUR PROVISIONS		5 000	5 000	0.00	
002	RESULTATS REPORTES (EXCEDENT)	119 401	77 609	73 031	-5.90	
	TOTAL RECETTES	1 511 327	1 518 223	1 501 586	-1.10	
	RESULTAT D'EXPLOITATION	145 554	102 166	122 433	19.84	

L'achat de l'eau au Canal de Provence représente près de 50 % des dépenses totales. Le nombre de mètres cube acheté a augmenté de 3 % (744 218 m³). Suite aux modifications tarifaires de la SCP en fin d'année 2017 la facture est réduite de 0.50 %.

Malgré la baisse légère des recettes totales d'exploitation, le résultat dégagé serait de 122 433 €.

2 – Section d'investissement :

Dépenses d'investissement

SECTION D'INVESTISSEMENT DEPENSES

ART.	LIBELLE	CA 2015	CA 2016	CA 2017
001	Deficit antérieur			112 558
040	Opérations d'ordre (amortissement subventions)	81 985	98 947	83 218
16	Remboursement capital de la dette	11 834	12 213	23 605
20 à 23	Opérations d'équipement	25 579	494 490	446 835
	TOTAL DEPENSES EQUIPEMENT	119 399	605 650	666 216

SECTION D'INVESTISSEMENT RECETTES

ART.	LIBELLE	CA 2015	CA 2016	CA 2017
001	Excédent antérieur reporté	31 164	16 104	
1068	Affectation des résultats		67 944	29 135
040/041	Opérations d'ordre	104 339	115 146	107 929
13	Subventions investissement	0	157 320	250 352
16	Emprunt	0	220 000	250 000
	TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT	135 503	576 514	637 416
RESULTAT GLOBAL SECTION INVESTISSEMENT		16 104	-29 136	-28 800

Ont été réalisés les travaux de remplacement et de création de conduites d'eau Traverse des Escouradières, chemin Baro Nuecho, la Gouorgo, rue Gambetta, chemin du Rouve et RDN 226 et l'acquisition de matériel technique. Le financement a été réalisé par les subventions et un emprunt de 250 000 €.

Ainsi après couverture du besoin de financement, le résultat d'exploitation serait de 93 633 €.



B – ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2018 :

Nos charges courantes d'exploitation 2018 seront ajustées selon nos réalisations 2017 et les besoins du service. La dépense la plus importante est celle de l'achat de l'eau au Canal de Provence, elle représente 84 % des charges courantes d'exploitation. Ce chapitre est estimé à 835 000 €.

Le chapitre du personnel intégrera le coût des dispositions réglementaires applicables au 1 janvier 2018, dont la hausse de 1.7 point de la CSG compensée en partie par la suppression de la contribution exceptionnelle de solidarité (CES) de 1 %, la création d'une indemnité compensatrice, la reprise à temps complet d'un agent, et l'évolution de grades et échelons. L'estimation serait de 320 000 €.

Notre hypothèse budgétaire (dépenses et recettes) est basée sur une évolution de 2 %, sans aucune hausse du prix du mètre cube d'eau. Seuls les volumes sont impactés.

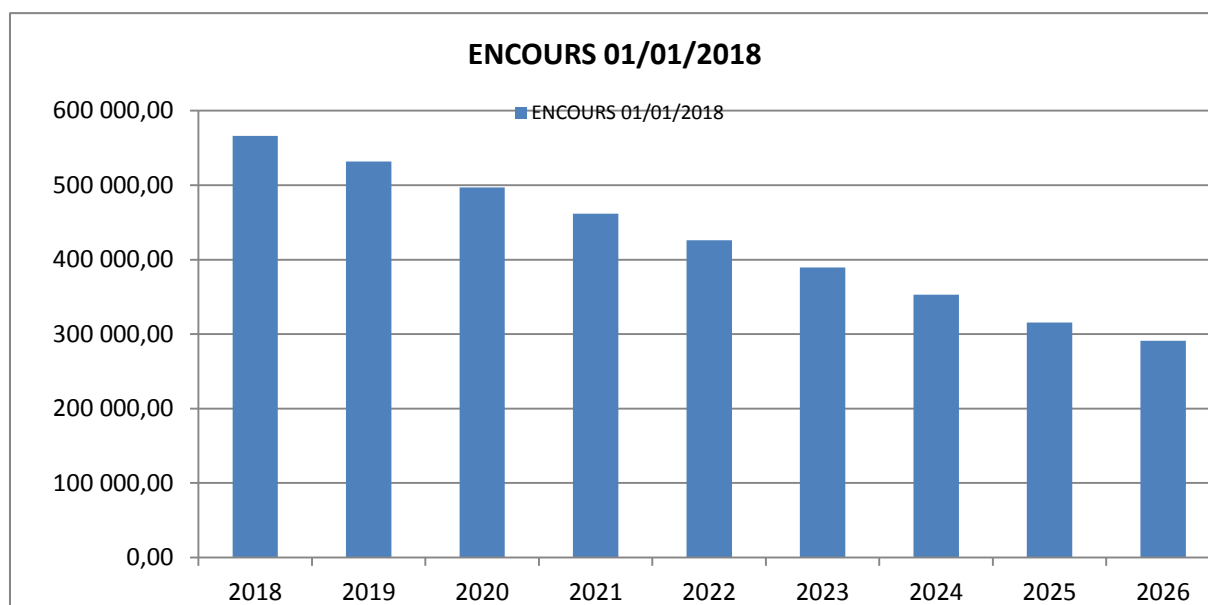
En investissement, outre le remboursement du capital de la dette d'un montant de 34 000 €, nous prévoyons de réaliser notamment une nouvelle tranche de travaux d'extension et de rénovation du réseau d'eau potable :

- Chemin du Val d'Aren : 105 000 €
- Chemin St Francois, Rond point de Lattre de Tassigny, rues Potalis et Péri, chanoine Bœuf et seconde tranche du chemin de Rouve pour une estimation de 330 000 €.

Le financement prévisionnel serait constitué d'une subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux, d'un emprunt de 270 000 € et par l'autofinancement.

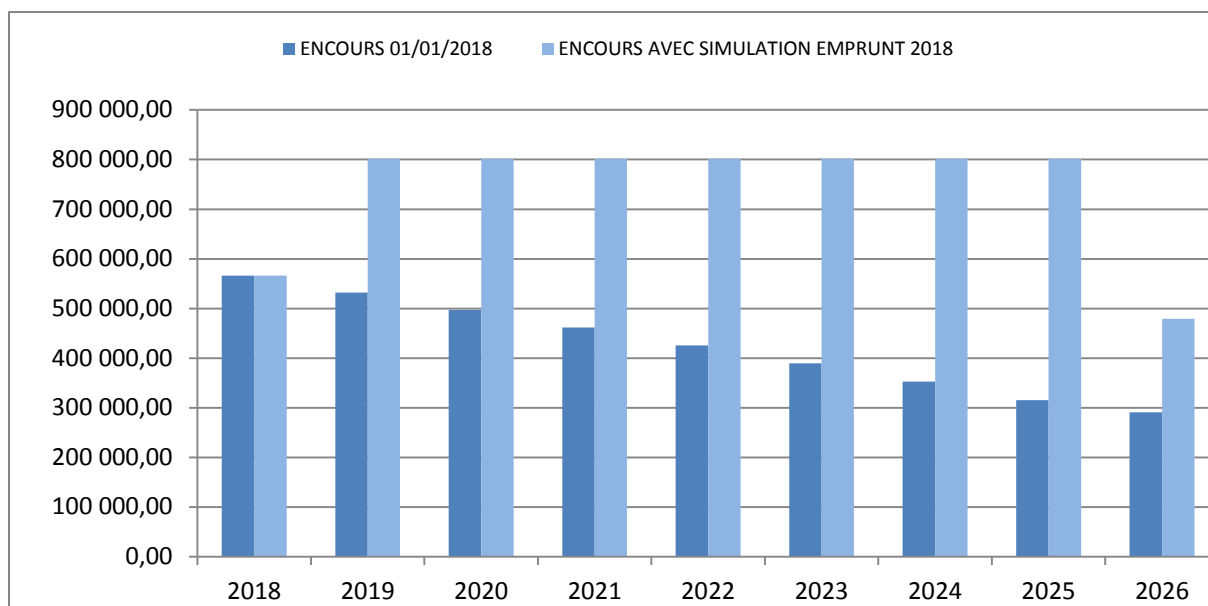
Endettement :

L'encours au 1^{er} janvier 2018 est de 566 247 €. Le ratio de notre capacité de désendettement est de 5 années.





L'impact d'une simulation d'un emprunt de 270 000 € sur les années suivantes sera :



Considérant le transfert de cette compétence à la Communauté d'Agglomération Sud Ste Baume, prévu au 1^{er} janvier 2019, il ne sera pas présenté de prospective.